

Paris,  
le mardi 23 juillet 2013

**Objet :** Professionnalisation - Pilote Financier et Comptable (PFC) - Année 2014

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur l'Agent Comptable,  
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss et le réseau des centres de formation (Bordeaux, Lyon, Nantes et Paris (Irfaf)) mettent en œuvre, à partir du 1er semestre 2014, un dispositif **renové** de professionnalisation visant la formation « **Pilote Financier et Comptable** ».

Ce dispositif de professionnalisation a pour finalité de renforcer l'activité de pilotage dans le domaine financier et comptable des organismes.

L'offre « PFC » 2014 propose un parcours certifiant pour les personnes qui ont les pré-requis et des modules de développement de compétences dans le cadre d'un parcours « à la carte ».

Le dispositif « PFC » s'appuie sur trois axes principaux :

- une pédagogie renforcée sur l'analyse et la réflexion des mécanismes comptables ;
- une certification axée sur la mission de pilote ;
- une animation assurée par des professionnels de l'Institution et des prestataires extérieurs experts.

Il comporte deux évolutions majeures :

- un nouveau module intitulé : « pilotage des processus comptables » qui vise à renforcer la posture de pilote au sein d'une agence comptable ;
- une approche de l'analyse financière plus ciblée sur le métier de pilote.

## I - OBJECTIFS

Afin d'assurer le pilotage des activités financières et comptables, les objectifs généraux du dispositif « Pilote Financier et Comptable » s'articulent autour des axes principaux suivants :

- situer son rôle de pilote dans la chaîne des responsabilités financières de l'organisme ;
- analyser les mécanismes de la comptabilité institutionnelle ;
- utiliser les techniques d'analyse financière adaptée aux métiers identifiés et savoir interpréter les résultats ;
- inscrire la logique de certification des comptes dans son activité quotidienne.

Les contours du cursus et les objectifs de chaque module de formation sont précisés respectivement en annexe **1 et 2**.

## II - PUBLIC CONCERNE

Le cursus certifiant s'adresse en priorité à toute personne qui contribue au pilotage des activités financières et comptables dans la perspective d'une prise de fonction ou d'un développement des compétences.

Le parcours « à la carte », s'adresse aux cadres et agents de maîtrise ou référents des services comptables qui souhaitent acquérir ou développer de nouvelles compétences dans le domaine de la gestion financière et comptable.

Certains modules du parcours à la carte permettent également aux ordonnateurs d'accéder à la compréhension des techniques comptables ou d'envisager une évolution vers la filière comptable.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans votre politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences et fait partie des priorités de financement de l'Opcva Uniformation pour l'année 2014.

Votre interlocutrice sur cette action, Isabelle Chèze, pilote du dispositif au Crfp d'Aquitaine ainsi que les coordonnateurs des centres de formation référents se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents (lettre d'Information, annexes) sera disponible en ligne sur le site de l'Ucanss : [www.ucanss.fr](http://www.ucanss.fr)

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur l'Agent Comptable, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Marie-Gabrielle Dubreuil  
Directrice du Développement et  
de l'Accompagnement des Ressources Humaines

### Document(s) annexe

(s) :

- Contours du dispositif PFC,
- Objectifs pédagogiques par module,
- Coût du dispositif par module,
- Planification prévisionnelle du parcours « certifiant » et « à la carte »,
- Pré-requis et Certification,
- Plaquette d'information,